

<b>Zeitschrift:</b>	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	52 (2005)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	L'Amérique latine à l'heure de la PBC
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-370128">https://doi.org/10.5169/seals-370128</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

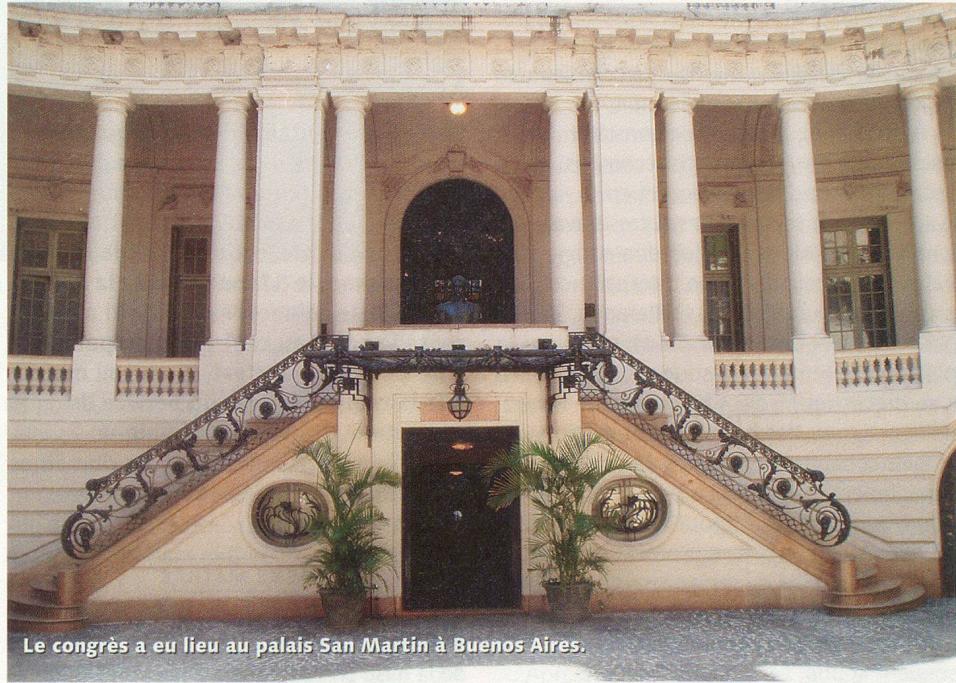
CONGRÈS INTERNATIONAL EN ARGENTINE

# L'Amérique latine à l'heure de la PBC

OFPP. 160 représentants d'Amérique du Sud, des Caraïbes et d'Europe ont participé à un congrès qui avait pour thème la Convention de La Haye et ses deux protocoles. Organisé en collaboration avec l'UNESCO et le CICR, ce congrès de trois jours s'est déroulé en Argentine, au palais San Martin, un bâtiment caractéristique du début du 20<sup>e</sup> siècle et propriété de l'Etat depuis 1940.

À près l'ouverture officielle, les thèmes suivants ont été abordés:

- Présentation des bases légales internationales en matière de protection des biens culturels. Les représentants de l'UNESCO et du CICR ont présenté les bases légales et ont commenté leur application dans le cadre du droit humanitaire. Il s'agissait aussi de rappeler qu'un traité nommé «Roerich-Pakt» avait déjà été élaboré sur le continent américain avant la Seconde Guerre mondiale.
- Sécurité des biens culturels. Alors que la Convention de La Haye reste assez vague en la matière, l'art. 5 du Deuxième Protocole définit avec précision les mesures de sécurité destinées aux biens culturels. A ce propos il a été question, entre autres, de l'inventaire suisse des biens culturels. La représentante colombienne a ainsi souligné l'importance de la mise à jour des inventaires concernant les édifices et les collections, une question qui soulève également de grandes discussions en Suisse au sein de la Section des biens culturels de l'OFPP. La vérification systématique de la classification des biens culturels d'importance nationale occupera une place de choix jusqu'en 2008 parmi les tâches de la section.



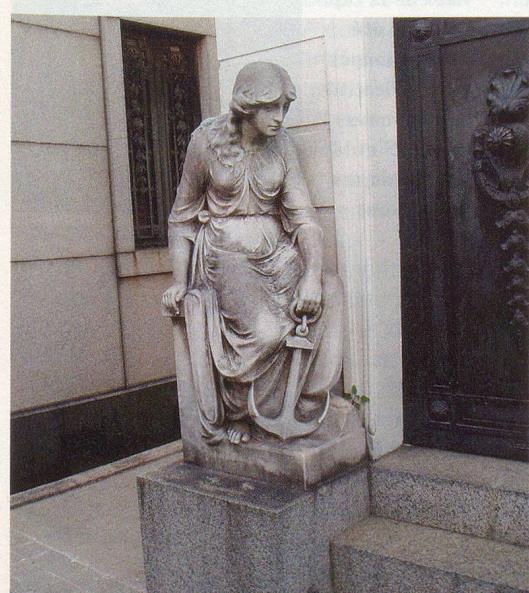
Le congrès a eu lieu au palais San Martin à Buenos Aires.

PHOTO: OFPP

- Planification en cas de catastrophe. Il s'agissait de démontrer l'importance des planifications en cas de catastrophe d'origine naturelle ou anthropique et de définir les mesures visant à réduire les dangers pour les biens culturels en cas de conflit armé.
- Interventions visant le maintien de la paix. L'Argentine a par exemple déployé des troupes à Chypre et exploite un centre d'instruction à Buenos Aires pour préparer les soldats aux interventions à l'étranger. Pour éviter la destruction de biens culturels, il est nécessaire que les organes civils et militaires collaborent. La Suisse n'a que récemment pris conscience de ce problème. Toutefois, les cours d'instruction de l'armée

définissent déjà le rôle de chaque organe civil (institutions culturelles, protection civile, protection des biens culturels, sapeurs-pompiers, police) et les prestations de l'armée en matière d'aide en cas d'événements dommageables de grande ampleur.

- Workshops. Trois workshops ont permis aux participants de débattre de questions d'ordre juridique et pratique ainsi que de l'introduction de la protection des biens culturels dans l'instruction. Des ébauches de solutions ont été proposées à ce sujet. Les pauses de midi et les réceptions du soir ont permis de riches échanges d'expériences entre les participants. Ce fut aussi l'occasion de connaître d'autres cultures. □



Le cimetière de La Recoleta est un des plus grands au monde. Il a fait l'objet d'une visite lors du congrès.

Rino Büchel, représentant suisse et chef PBC auprès de l'Office fédéral de la protection de la population, lors de son discours.

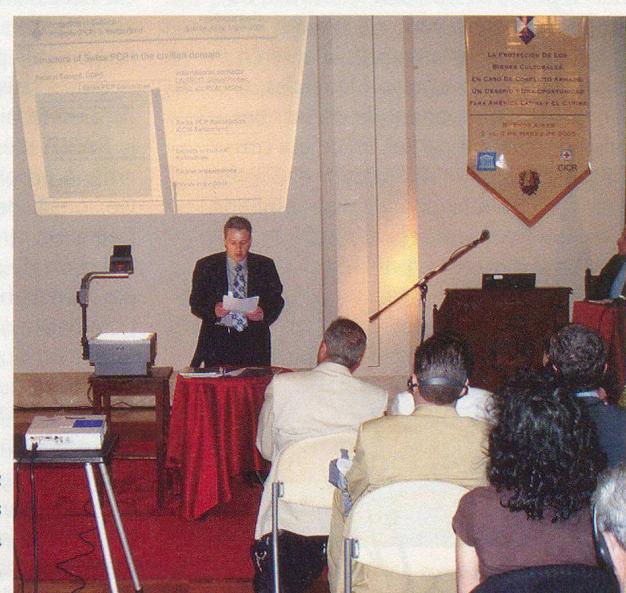


PHOTO: F. SCHULLER